

Anonyme ? Un brevet Google

Google vient de déposer un brevet intéressant, mais qui, encore une fois, ouvre la porte à des abus possibles sur le terrain judiciaire. Il consiste en effet en l'utilisation de personnalités multiples pour protéger l'identité des internautes lors d'interactions sociales en ligne.

En clair, utiliser un pseudonyme pour certaines opérations, afin de protéger sa vie privée, ou de limiter les spams via la mise en place d'une identité temporaire.

L'idée est ici d'utiliser un générateur de comptes, lié automatiquement à celui de l'utilisateur. Le tout est associé à un moteur d'autorisations, qui déterminera le niveau de visibilité sur la Toile de l'identité générée. Plus de détails sur ce brevet [se trouvent ici](#).

Objectif : assouplir Google+ ?

La méthode présentée ici semble spécifiquement adaptée au réseau social de la firme, **Google+**. Pour ce dernier, la société [demande en effet](#) aux utilisateurs d'employer leur véritable identité, afin qu'ils puissent être facilement retrouvés.

Un moteur de création de comptes temporaires, ou à portée limitée, permettra donc aux utilisateurs de Google+ de se cacher... ponctuellement.

En permettant l'anonymisation des interactions sociales à la demande, Google aura moins de mal à faire passer la règle consistant à utiliser une identité véritable pour son compte. Ceci aura pour conséquence de réduire les problèmes de pertes de référencement, ainsi que de pertes de revenus publicitaires (liées au mauvais ciblage des utilisateurs).

Avec son brevet, la firme empêche également **Facebook** (qui milite aussi pour l'arrêt de l'utilisation de pseudonymes lors de la création d'un compte) d'utiliser ce procédé.

Crédit photo : © Realinemia - Shutterstock

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr - Testez vos connaissances sur le Minitel](#)